

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Blanchet, M. Berta et M. Pahun

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« L'utilisation de ces équipements est strictement interdite en présence des enfants encadrés âgés de moins de six ans, dans les temps scolaires et périscolaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à interdire toute utilisation d'écrans (ordinateurs, tablettes, tableaux blancs interactifs, télévisions, téléphones portables) en présence d'enfants de moins de six ans durant les temps scolaires et périscolaires. A cet âge, l'exposition aux écrans peut avoir des conséquences délétères sur le développement psychomoteur, physique et cognitif des enfants.